



Compte-rendu de réunion

Comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône-Méditerranée (COGEPOMI)

15/12/25

Participants et pouvoirs :

- cf. annexe

Pièces jointes :

- 6 supports de séance
- Délibération du COGEPOMI donnant avis sur le dispositif d'encadrement 2026 de la pêche de l'aloise feinte dans le bassin Rhône-Méditerranée

Rappel de l'ordre du jour :

- Introduction de la séance
- Point 1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2025 – VOTE
- Point 2 – Gestion de l'Anguille
 - Présentation des indicateurs sur la situation de la population à fin 2024 et premières tendances 2025
 - État d'avancement des travaux de la CGPM relatifs au plan de gestion Anguille méditerranéen
- Point 3 – Gestion de l'Alose feinte de Méditerranée
 - Présentation des indicateurs sur la situation de la population à fin 2024 et premières tendances 2025
 - Projet d'expérimentation de mailles de filets pour l'évaluation des captures accidentelles d'Alose feinte de Méditerranée
 - Bilan du dispositif d'encadrement 2025 de la pêche de l'Alose feinte de Méditerranée
 - Avis du COGEPOMI sur le quota de pêche de l'Alose feinte pour l'année 2026 – VOTE de la délibération
- Point 4 – Information sur le projet de révision des zones d'action du PLAGEPOMI pour le cycle 2028-2033

Sujets abordés	Commentaires		Suite
Introduction	Mme Élise Régnier, directrice adjointe de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, préside la séance en tant que représentante de la préfète coordonnatrice du bassin Rhône-Méditerranée. Elle remercie les membres de leur participation, 18 membres délibératifs sont présents ou ont donné pouvoir sur 25 membres délibératifs, le quorum est atteint . Mme Régnier ouvre la séance et présente les points à l'ordre du jour.		
Traitement des points à l'ordre du jour			
1 – Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 juin 2025	Mme Élise Régnier soumet au vote du COGEPOMI le compte rendu de la réunion du COGEPOMI du 17 juin 2025 dont le projet a été transmis par mél le 26 juin 2025 et n'a fait l'objet d'aucune observation. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.	VOTE : Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité	
2 – Gestion de l'Anguille - Présentation des indicateurs sur la situation de la population à fin 2024 et premières tendances 2025 - État d'avancement des travaux de la CGPM relatifs au plan de gestion Anguille méditerranéen	> <u>Présentation des indicateurs sur la situation de la population à fin 2024 et premières tendances 2025</u>, Pierre Campton, MRM → cf. support de présentation Principaux résultats - Recrutement : état 2025 très mauvais - effectifs de civelles toujours très bas - évolution encourageante > 3 217 184 civelles 2024/2025 - suivi Bages Sigean cohérent avec les résultats Vaccarès - Passes-pièges du Rhône - captures 2025 : 352 821 Beaucaire ; 30 485 Avignon ; 5 807 Caderousse - mêmes ordres de grandeurs que les années précédentes - Nouvel indicateur anguillettes prenant en compte aux différentes cohortes / taille des anguilles Beaucaire : en cohérence avec les suivis recrutements Vaccarès Échanges M. Vidal s'interroge de l'effet des conditions météorologiques sur ces résultats. En réponse M. Campton précise que l'indicateur lisse les effets météorologiques avec le bilan sur une saison complète M. Lonni demande si l'indicateur anguillettes 2024 concerne des anguilles âgées de un an, ainsi que les effectifs concernés par la mortalité à la passe piège de Beaucaire. M. Campton précise que l'indicateur 2024 concerne aussi des anguilles 2025 selon la taille et que les 20 000 civelles concernées par la mortalité au niveau de la passe piège de Beaucaire ont été également comptées dans l'effectif. Concernant les passes pièges, M. Ravel demande la mise en place de dispositif de comptage sans obligation de transporter les anguilles des passes pièges à une zone amont. M. Gonnet rappelle que ces problèmes de dysfonctionnement existent depuis longtemps et soutient la proposition de M. Ravel.		

	M. Pollin précise que la configuration des ouvrages pose des difficultés de mise en place de ce type de dispositif avec autonomie d'un passage de l'aval vers l'amont. Après la séance, après avoir pris attache avec ses collègues au sein de CNR, M. Pollin précise que des engagements ont été pris sur l'amélioration du fonctionnement des passes pièges actuelles au niveau de la relève et de la mise en œuvre d'amélioration des équipements pour limiter le risque de mortalité. En revanche, aucun projet n'est prévu pour la mise en œuvre d'un franchissement autonome en raison des difficultés techniques. CNR s'est engagé avec le service concession de la DREAL sur un plan d'actions de court termes pour améliorer le dispositif existant. Il propose de se rapprocher de M. Ferry (CNR) et M. Lépinay (DREAL) chargés de ce dossier. M. Roche précise que le plan à court terme concerne l'amélioration du dispositif et en parallèle, il est prévu de travailler sur des solutions permettant le comptage et l'autonomie de passages. Il souligne que la mortalité de 20 000 civelles aura sans doute un impact sur le comptage à Avignon. M. Ravel exprime le souhait d'avoir sous deux ans une réponse technique à cette demande de dispositif. En réponse Mme Élise Régnier propose de laisser les choses avancer côté DREAL/CNR/OFB en début d'année 2026, et qu'un point d'information soit partagé au prochain COGEPOMI de juin 2026 sur le sujet. M. Martinez précise que ces travaux pourront alimenter la révision du PLAGEPOMI. > <u>État d'avancement des travaux de la CGPM relatifs au plan de gestion Anguille méditerranéen</u>, présentation Elsa Amilhat, Université de Perpignan → cf. support de présentation Échanges M. Ravel demande l'association des fédérations de pêche de loisir ainsi que MRM à la réunion des parties prenantes organisées par la CGPM. M. Rossi est volontaire pour participer. Mme Amilhat retient la proposition de représentants des fédérations de pêche de loisir. M. Ravel fera remonter d'autres propositions. M. Lonni propose aussi l'association de OFB, Pôle MIAM, et du MNHN M. Martinez pose la question de la diffusion des résultats attendus par le COGEPOMI. Mme Amilhat confirme un temps nécessaire pour la validation préalable par le ministère de l'agriculture en France, c'est validé, et avant la mise à disposition des résultats il a été souhaité la présentation des résultats aux parties prenantes.		
Avis complémentaire	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%; padding: 5px;"> Pour clôturer le sujet Anguilles, Mme Élise Régnier soumet au COGEPOMI la décision d'une nouvelle délibération donnant avis </td> <td style="width: 20%; padding: 5px; vertical-align: top;"> VOTE : La </td> </tr> </table>	Pour clôturer le sujet Anguilles, Mme Élise Régnier soumet au COGEPOMI la décision d'une nouvelle délibération donnant avis	VOTE : La
Pour clôturer le sujet Anguilles, Mme Élise Régnier soumet au COGEPOMI la décision d'une nouvelle délibération donnant avis	VOTE : La		

sur la pêche de l'anguille en eau douce suite à la levée des interdictions PCB	sur la pêche de l'anguille en eau douce suite à la levée des interdictions PCB. M. Ravel s'interroge sur la pertinence de la délibération au niveau local qui n'est pas repris au sein de l'arrêté national. M. Gonnet souhaite de ne pas remettre en cause l'avis, et le reconduire même avec les dernières tendances encourageantes sur la situation de l'Anguille. M. Moragues de la DDTM 30 souhaite reconduire l'avis du COGEPOMI à l'instar de l'avis de l'an dernier. M. Rossi souhaite que soit remis à jour la demande de moratoire sur la pêche de l'Anguille. M. Stolzenberg souligne que les pêcheurs professionnels en eau douce sont toujours défavorables à cette recommandation du COGEPOMI. Sur le bassin, la profession est opposée à ces mesures de restriction en regard de la non mise en œuvre d'autres mesures pour limiter la pression sur les populations. Pour la profession, la pêche ne doit pas servir de variable d'ajustement. Mme Élise Régnier soumet au vote la reconduction de la délibération prise fin 2024.	délibération, est adoptée à la majorité des voix 14 pour 4 contre : MM. Cardona et Courbis avec les pouvoirs de MM. Dagang et Giroud 0 abstention
3 – Gestion de l'Alose feinte de Méditerranée -- Présentation des indicateurs sur la situation de la population fin 2024 et 1^{res} tendances 2025 -- Projet d'expérimentation de mailles de filets pour l'évaluation des captures accidentelles d'Alose feinte de Méditerranée -- Bilan du dispositif d'encadrement 2025 de la pêche de l'Alose feinte de Méditerranée	> <u>Présentation des indicateurs sur la situation de la population à fin 2024 et premières tendances 2025</u>, Pierre Campton, MRM → cf. support de présentation Principaux résultats Bassin Rhône • Contexte hydrologique : ◦ 2025 : débit en dessous de la moyenne interannuelle ◦ Conditions de pêche favorables par rapport à 2024 • Pêcherie Alose : ◦ remontée des données concentrée au niveau de Sauveterre ◦ peu de données recueillies sur les autres sites (Gardon et secteurs amont) ◦ effort de pêche en baisse • Reproduction des Aloses : ◦ tendance bulls extrêmement basse 2024 et 2025 • Fronts colonisation Alose 2025 : ◦ observation la plus amont : Vieux Rhône de Rochemaure ◦ présence avérée sur l'Aigues ◦ Gardon : alose non détectée à Collias (faible colonisation Gardon 2025) ◦ Cèze : aloses présentes jusqu'aux cascades du Sautadet • Vidéo comptage Sauveterre ◦ pas de tendance particulière depuis 2018 : dysfonctionnement débit d'attrait 2019-2024 ◦ 2025 : augmentation par rapport aux 2 saisons précédentes ◦ confluence Rhône Ouvèze : 8 aloses en 2024 / 28 aloses en 2025 Fleuves côtiers • Pêcherie Alose 2025 : ◦ effort de pêche important sur la Têt	

- effort très faible sur l'Aude > tres baisse des remontées + baisse des CPUE corrélée avec la baisse de la reproduction
- CPUE faible sur la plupart des fleuves côtiers
- **baisse généralisée des CPUE et de l'effort de pêche en 2025 malgré des conditions plus favorables**
- Reproduction Alose :
 - **Aude : bulls en baisse 2024 / forte chute 2025** en cohérence avec CPUE
 - Têt : 4 nuits réalisées, aloses présentes en amont de la zone suivie
 - Vidourle : prospections qualitatives, faible activité
- Fronts colonisation Alose 2025 :
 - pas de détection sur l'Hérault au-delà de Saint Thibéry
 - pas de détection sur l'Orb amont Moulin Saint Pierre
 - Têt : confirmation de la présence des aloses jusqu'au pied du seuil SNCF
- Vidéocomptage Bladier Ricard
 - optimisation de l'attrait de la passe à poissons nécessaire
 - pas de tendance à la hausse ou à la baisse

Suivis Lamproie 2024/2025

- 2024 : 1 observation au large de Toulon + sur le Gardon
- 2025 : 1 observation au large de Nice

Échanges

M. Gonnet demande si le dispositif d'encadrement peut avoir joué un rôle sur les indicateurs.

M. Campton précise qu'il peut y avoir un effet du peu de remontées des données.

M. Ravel souligne sa déception sur la non adhésion des pêcheurs au dispositif, ce qui génère un manque de suivi.

Mme Régnier pose la question de la concentration des pêches déclarées sur le site de Sauveterre.

M. Campton précise en réponse que le site est historiquement très fréquenté par les pêcheurs de loisirs par l'effet bloquant du barrage sur les aloses.

M. Roche précise que les aloses stagnent beaucoup dans le secteur ce qui favorise les captures, le site est également historiquement contributif au suivi avec des pêcheurs participatifs volontaires.

M. Pollin informe des solutions mises en oeuvre pour injecter du débit par bye pass, le débit d'attrait a dû être amélioré en 2025, M. David Ferry communiquera prochainement les informations.

M. Martinez revient sur l'indicateur bulls dans le BV du Rhône et souligne une situation inquiétante qui perdure depuis 2002 malgré un pic en 2015, ce qui interroge sur la capacité de résilience de l'espèce.

M. Roche partage l'inquiétude sur les aloses à l'instar des autres espèces d'aloses sur les autres grands bassins. Les réouvertures d'axe devraient mettre en évidence une augmentation de la population, les indicateurs traduisent globalement une situation dégradée de la population.

La CPUE traduit surtout des secteurs plus attractifs pour la pêche où les aloses se concentrent.

> Projet d'expérimentation de mailles de filets pour l'évaluation des captures accidentelles d'Alose feinte de Méditerranée, présentation Nicolas Stolzenberg, CONAPPED → cf. support de présentation

Échanges

M. Martinez précise que le PLAGEPOMI ne fait que citer le projet d'expérimentation discuté dans le cadre de la commission de pêche en eau douce.

Le COGEPOMI a été informé de ce projet dans le cadre de la révision du PLAGEPOMI, projet qui reste une demande de la commission de pêche professionnelle.

M. Ravel rappelle le souhait d'usage de filets de maille 110/110 mm minimum tel que cela a été discuté dans le cadre de la révision des baux de pêche. Il souligne son opposition à cette expérimentation notamment par le manque de connaissance sur les incidences sur l'activité de pêche des mailles 110/110 mm. Il souligne l'impossibilité des fédérations de participer à ce type de protocole en tant qu'observateur de la pêche professionnelle.

M. Rossi confirme également l'indisponibilité des fédérations de pêche pour participer en tant qu'observateur en estimant que c'est le rôle de l'OFB.

Mme Régnier demande si des captures accidentelles existent avec des mailles 110 mm.

M. Stolzenberg précise en réponse que les mailles de 110 mm peuvent potentiellement générer de rares captures accidentelles dans les zones où les aloses sont ralenties.

M. Gonnet s'interroge sur l'augmentation du risque de captures accidentelles avec des mailles de 80 mm.

M. Stolzenberg précise en réponse que les habitats pêchés avec des mailles de 80 mm ne concernent pas les zones de circulation des aloses.

M. Roche, rappelle la préconisation initiale de 135 mm minimum à l'instar des autres bassins. Dans le cadre de la commission de pêche professionnelle la proposition d'évaluer les mailles de 80 mm a été faite en regard des zones où sont posés les filets : les filets de maille de 80 mm capturent des aloses, le principal but de l'expérimentation concerne l'évaluation du risque dans des secteurs où les aloses ne circulent pas a priori. La proposition d'association des fédérations a été formulée pour soutenir les moyens des SD OFB sur ce sujet.

M. Martinez rappelle la demande de la DREAL lors de la dernière commission de pêche professionnelle de restreindre le périmètre de l'expérimentation afin de permettre une évaluation partagée du risque.

M. Stolzenberg confirme le projet de réduction du périmètre de l'expérimentation.

Mme Dayet pose la question de l'évaluation du risque et de la limite acceptable des captures accidentelles en regard de la situation de l'espèce constatée sur le bassin qui est très préoccupante.

M. Stolzenberg souligne l'absence actuelle de captures avec des mailles de 110 mm.

M. Ravel rappelle que la maille 110/110 mm était un compromis entre les pêcheurs professionnels et de loisirs. Il alerte sur l'aggravation des tensions actuelles si l'expérimentation est mise en place.

M. Courbis souligne avoir questionné tous les pêcheurs de son association sur les captures accidentelles de l'alose, y compris ceux qui utilisaient historiquement des mailles de 40/40 mm, d'après leur REX ces captures concernent 1 à 2 aloses capturées accidentellement avec des filets posés dans les eaux calmes en bordure.

Mme Régnier souligne le besoin d'avoir des données sur les captures accidentelles, et la nécessité de préciser dans le cadre expérimental le risque acceptable.

Elle propose de travailler en 2 temps en 2026 :

1. recueil de données avec filets de 110 mm
2. partage de ce qui est acceptable avec des filets de maille inférieure

M. Stolzenberg souligne la difficulté d'avoir des observateurs pour des filets avec mailles autorisées. Il propose de s'entendre sur le seuil de risque dans le cadre de l'expérimentation de mailles 80 mm par exemple quelques individus à l'instar du quota autorisé de pêche de loisir.

En conclusion, Mme Élise Régnier propose de remettre à la discussion de la commission de pêche professionnelle, le projet d'expérimentation avec le besoin de données chiffrées précisées dans le protocole pour le seuil de risque de captures accidentelles acceptable.

> Bilan du dispositif d'encadrement 2025 de la pêche de l'Alose feinte de Méditerranée, présentation Pascal Roche, OFB → cf. support de présentation

Principaux résultats

nb de carnets téléchargés (hors doublons)	302	
nb de carnets reçus	51	16,9 %
dont carnets reçus hors délai	6	11,7 %
respect du quota de prélèvement	51	100 %

nb d'aloses capturées	271	
nb aloses relâchées	254	94%
nb aloses prélevées*	17	6%
temps de pêche total	513 h	
nb d'aloses par heure de pêche (CPUE)	0,53	

Échanges

M. Gonnet souligne les difficultés de téléchargement potentielles pour les anciens pêcheurs, et le besoin de distribuer les carnets pour ces pêcheurs.

M. Ravel rappelle qu'un nombre important de pêcheurs n'ont pas fait de sorties selon les constats sur le terrain. Il souligne le peu d'aloses conservées et le fait que la grande majorité des aloses sont relâchées.

Il souhaite une déclaration de captures obligatoire pour toutes espèces, et fait

	part de sa déception sur le faible taux de restitution des carnets par les pêcheurs. Il souligne la nécessité de déclaration des captures des pêcheurs pour que le pêcheur soit un acteur du suivi des populations. Mme Élise Régnier partage cette déception, avec un bilan du dispositif mis en place en 2025 qui n'est pas à la hauteur de la décision partagée en COGEPOMI. Elle s'interroge sur la représentativité de ces retours vis-à-vis de la réalité de l'activité de pêche de loisirs. M. Martinez précise qu'on observe un taux de restitution très faible qui ne traduit pas un problème d'accès aux carnets mais plutôt un défaut de participation au dispositif en ne restituant pas le carnet téléchargé. Il rejoint M. Ravel sur le constat du très faible nombre d'aloses conservées. Concernant l'organisation de « safaris Alose », M. Rossi précise que ces évènements sont organisés depuis plusieurs années. MRM n'organise plus ce type de manifestation au regard de la situation de la population. La fédération du Vaucluse continue à en organiser. M. Courbis pose la question des effets des relâchers sur la mortalité des aloses. En réponse M. Roche souligne le peu d'études disponibles sur le sujet. Mme Élise Régnier propose deux solutions pour la suite, motivées par la situation de l'espèce : • soit plus aucune capture sans relâcher ; • soit le même dispositif qu'en 2025 avec une action forte des fédérations pour le retour des carnets et la mise en place d'un contrôle « non pédagogique ». M. Ravel souligne le besoin de partager le bilan avec les pêcheurs. M. Martinez propose de mettre à disposition le bilan via le site internet du bassin, et souligne l'enjeu de la réussite du dispositif en 2026 avant la révision du PLAGEPOMI. M. Roche propose de préparer un document de communication qui présentera le bilan factuel de la saison 2025. Il pourra être transmis directement aux pêcheurs qui ont retourné les carnets. M Ravel propose de diffuser le bilan via les canaux des fédérations de pêche. M. Gonnet souhaiterait avoir ce document à disposition pour les AG des fédérations du 1^{er} trimestre. M. Roche propose de mettre à disposition rapidement une note explicative en accompagnement du bilan.	
Avis du COGEPOMI sur le quota de pêche de l'Alose feinte pour l'année 2026	Mme Élise Régnier soumet au vote du COGEPOMI la délibération donnant avis sur le quota de pêche de l'Alose feinte pour l'année 2026 avec maintien en 2026 du dispositif 2025 assorti d'une communication sur le bilan 2025 afin de partager l'ampleur des difficultés relatives à la situation de l'espèce et ce qui est mis en place pour y faire face.	VOTE : la délibération, est adoptée à l'unanimité des voix
4 – Information sur le projet de	> Présentation Estelle Ferrai, DREAL ARA, délégation de bassin→ cf. support de présentation	

révision des zones d'action du PLAGEPOMI pour le cycle 2028-2033	<u>Objectif</u> : anticipation des travaux de révision des ZAP/ZALT pour le cycle 28-33 ↗ Pistes d'évolution étudiées en GT 25 & 27 novembre par le SecTec POMI (DREALs et DRs OFB (ARA Occitanie et PACA) / MRM / AERMC) ↗ Partage des pistes d'évolution des ZAP/ZALT en CT POMI le 4 décembre ↗ Consolidation des ZAP/ZALT 28-33 courant 2026 avec mise à jour de la liste des ouvrages prioritaires du PLAGEPOMI & recueil avis des instances POMI <u>Méthode</u> Proposition de nouveaux secteurs en ZAP si colonisation des espèces avérée pour préservation et restauration des habitats favorables à la croissance (Anguille) ou aux frayères (Alose) ↗ NB : cela peut concerner des secteurs sans ouvrage à traiter au titre de la RCE, pour leur préservation (continuité, hydrologie, qualité) • proposition de nouveaux secteurs en ZALT avec objectif de connaissance et préservation de la colonisation potentielle • proposition de suppression ou réduction de zones selon évolution de la connaissance des enjeux CT POMI 4 décembre : partage des secteurs avec une évolution proposée par le SecTecPOMI → cf. support de présentation CTPOMI sur le site du bassin https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/planification-de-bassingestion-des-poissonsmigrateurs/le-comite-de-gestion-des-poissons-migrateurs#deliberations-du-cogepomi ↗ Précision et identification de secteurs en séance ↗ Le tableau des limites proposées ZAP/ZALT (annexe 3 du PLAGEPOMI) pour le cycle 28-33 sera consolidé début 2026
Fin de séance	Mme Élise Régner remercie les intervenants et l'ensemble des participants et clôt la séance. Le prochain COGEPOMI sera programmé en juin 2026

Annexe
Participants et pouvoirs

COLLEGE	MODALITES DESIGNATION	Organisme	Nom	Présent / Pouvoir
ETAT (9)	Arrêté du 29 juillet 2016 fixant la composition du COGEPOMI	Préfète Auvergne-Rhône-Alpes, ccordinatrice de bassin	Représentée par Élise REGNIER (Directrice adjointe DREAL ARA)	Présente
		DREAL Auvergne-Rhône-Alpes	Laurence DAYET	Présente avec Pierre-Jean MARTINEZ & Estelle FERRARI
		DREAL PACA	Sébastien FOREST	Représenté par Audrey DONNAREL
		DREAL Occitanie	Alain MONTEIL	Représenté par Pierre VINCHES
		DIRM MEDITERRANEE	Pierre MOTTA	Présent
		DDTM 30	Charlotte COURBIS	Représenté par Laurent MORAGUES & Geneviève SOLER
		DDT 84	Olivier CROZE	Représenté par Steven HUBNER
		DDTM 34	Cédric INDJIRDJIAN	Représentée par Gaëlle MOREAU & Lidia CONCEPTION
Pêcheurs amateurs en eau douce : Fédérations de pêche amateur (4)	4 représentants de fédérations départementales des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) dont le cas échéant 1 représentant des pêcheurs amateur aux engins	FDPPMA 71	Georges GUYONNET	
		FDPPMA 30	Vincent RAVEL	Présent
		FDPPMA 26	Jean-Claude MONNET	Présent
		FDPPMA 13	Luc ROSSI	Présent
Pêcheurs professionnels en eau douce : Associations de pêche professionnelle (4)	4 représentants des associations départementales ou interdépartementales agréées de pêcheurs professionnels en eau douce	AAIPPED des Lacs Alpains	Jean-François DAGAND	Pouvoir à M. Nicolas COURBIS
		AAIPPED Rhône-Aval-Méditerranée	Nicolas COURBIS	Présent
		AAIPPED Rhône-Aval-Méditerranée	Mathieu CARDONA	Présent
		AAIPPED Saône, Doubs et Haut-Rhône	Florestan GIROUD	Pouvoir à M. Nicolas COURBIS
Marins-pêcheurs professionnels (3)	3 représentants des marins pêcheurs professionnels exerçant leur activité dans la zone comprise entre la limite de salure des eaux et les limites transversales de la mer	CRPMEM PACA	Jean-Claude BENOIT	
		CRPMEM Occitanie	Jean-Baptiste GAUBERT	

	Désignés par le président du CNPMMEM sur proposition du CRPM	CRPMEM PACA	Jonathan PILATO	
Propriétaire riverain (1) : conservatoire du littoral PACA	Désigné par le préfet de région, président du COGEPOMI	Conservatoire du littoral, délégation de rivages Languedoc-Roussillon	Délégué LR Cédric BOHUN	
CONSEIL DEPARTEMENTAL (2)	Désignés par leur assemblée respective (facultatif) mais voix délibératives	Conseil départemental 13	M. Yves VIDAL	Présent
		Conseil départemental 34	Mme Jacqueline MARKOVIC	Pouvoir à M. Yves VIDAL
CONSEIL REGIONAL (2)		Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes	M. Xavier ODO	
		Conseil régional PACA	M.Christophe MADROLLE	
A titre consultatif	OFB	OFB, délégué régional	Valérie LE BOURG	Représentée par Pascal ROCHE Nicoals MARC
A titre consultatif	IFREMER	IFREMER	Christophe BRACH-PAPA	
A titre consultatif	RRGMA	Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques en PACA	Corinne ROEHLLY	
Personnes qualifiées de la Commission technique (CT) du COGEPOMI	Non fixées par les textes	EDF	Céline BARBIERO	Représentée par Marie MERLE
		CNR	Eric DIVET Marie BAEREZ	Représentés par Thomas POLLIN
		MRM	Pierre CAMPTON	Présent
		Agence de l'eau	Hélène MICHAUX	Représentée par Laure CASTEL

- 18 membres délibératifs présents ou ayant donné pouvoir sur 25 membres délibératifs, le quorum est atteint
- Ont également assisté à la séance :
 - Mme Elsa Amilhat, Université de Perpignan
 - M. Valentin Lonni, CNPMMEM
 - M. Nicolas Stolzenberg, CONAPPED
 - Mme Déborah MONDAIN et Mme Laura BUCHET, CRPMEM PACA